



# Etre délégué(e) à l'AudaB

AudaB signifie

**Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon.**

C'est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 créée en décembre 2000. Sa création résultait de la volonté de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'Etat et du Département du Doubs de doter le territoire **d'un outil d'observation, de prospective, d'aide et de conseil aux collectivités.**

L'AudaB s'inscrit dans **un large réseau de 52 agences** d'urbanisme en France. **Les missions des agences d'urbanisme ont été confortées récemment par l'entrée en vigueur de la loi ALUR.**

Que signifie  
« AudaB » ?

Quelle est notre  
mission ?

L'AudaB a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, en particulier les Schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération **dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.**

Elle travaille en **complémentarité et en coordination** avec les autres structures partenaires locales.

L'AudaB,

c'est **une équipe technique pluridisciplinaire** qui regroupe des compétences dans divers domaines d'études : environnement, transport, habitat, planification, projets urbains.

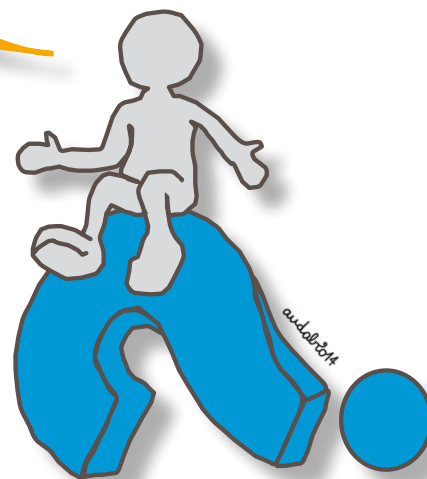
Elle est accompagnée par **des fonctions transversales** telles que l'infographie, la cartographie/SIG, la gestion de données, la communication et l'administration lui permettant d'optimiser le fonctionnement général.

L' AudaB,  
c'est qui ?

Comment  
l' AudaB définit ses axes  
d'intervention ?

Les orientations de l'agence définies sur 3 ans sont élaborées en concertation avec ses membres.

Ce programme triennal **approuvé en Assemblée générale**, donne lieu à la déclinaison du programme de travail annuel de l'agence.



# Etre délégué(e) à l'AudaB

AudaB

Agence d'urbanisme  
agglomération de Besançon



L' AudaB et moi

## Mon rôle en tant que délégué(e)...

En tant que délégué(e) de ma commune à l'Assemblée générale de l'AudaB, je prends part à la vie de l'agence **en votant chaque année** les documents indispensables à son fonctionnement, sa gestion et son développement : le rapport d'activités, le bilan comptable, le programme partenarial de travail, le budget prévisionnel, le barème de cotisations... et **je participe au débat territorial.**

Je suis délégué **unique**, en cas d'absence à l'Assemblée générale je donne mon pouvoir de vote à un autre délégué.



## Je peux participer...

... aux « **30/30 de l'AudaB** », rendez-vous d'une heure réservés aux membres de l'agence. Ils consistent en une présentation de 30 minutes d'une étude réalisée par l'AudaB, ou en cours, puis en un temps d'échange durant les 30 minutes restantes, sur le sujet abordé.

... aux **Vendredis de la prospective** pour débattre d'une thématique et en dégager des axes de réflexion. Ces rencontres donnent lieu à la publication d'un « Cahier prospectif ».



## ...aux études de l'agence

Les études réalisées dans le cadre du programme partenarial de travail sont à ma disposition.

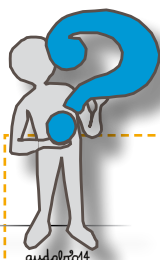


## J'ai accès...

### ...aux publications

L'AudaB publie, seule ou en collaboration avec ses partenaires, des supports d'information destinés à nous aider à aménager durablement notre territoire.

**Transport** **Environnement**  
**Santé** **Economie** **Habitat**  
**Petite enfance** **Patrimoine**  
**Personnes âgées** **Socio-urbain**



Pour toutes informations complémentaires,  
vous pouvez nous joindre par téléphone au 03.81.21.33.00.

Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon  
Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont - BP 509 - 25 026 BESANCON CEDEX  
E-mail : [contact@audab.org](mailto:contact@audab.org) - Site internet : [www.audab.org](http://www.audab.org)